

COMMUNE DE CLOHARS-CARNOËT

AVIS ADMINISTRATIF

Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n° 2017-02 en date du 3 mars 2017, le conseil municipal de la Commune de Clohars-Carnoët a approuvé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture de Quimper.